



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 116967

## Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'ergonomie, matière au programme des étudiants en kinésithérapie. En effet, selon certains, l'ergonomie est une matière qui apparaît subie par les étudiants en kinésithérapie. La principale raison est que son enseignement ne trouve pas forcément de repères dans la formation générale du kinésithérapeute. En effet, l'ergonomie est une discipline pluridisciplinaire dont la formation est universitaire et dont chaque ergonome tendra vers une spécialisation, selon ses affinités. En conséquence, le module proposé de 30 heures dans le cadre des études de kinésithérapie n'est en aucun cas une formation. C'est pourquoi il le prie de bien vouloir lui préciser la raison du maintien d'une telle matière au programme des étudiants en kinésithérapie.

## Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 116967

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 janvier 2007, page 968